

n°43

La

Buissière
.com

LETTRE D'INFORMATIONS DU VILLAGE DE LA BUISSIÈRE

OCTOBRE 2017



///Edito

Chers Buisserans,

Voici notre bulletin d'information qui vous apporte les premières couleurs de l'automne.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec l'arrivée de nouveaux élèves. L'effectif est de 65 élèves cette année, répartis sur les trois classes : CP = 19 CE1 = 24 CE2 = 22

Nous avons accueilli les 10 nouvelles familles samedi 7 octobre à la Salle des fêtes dans un esprit convivial. Après la présentation des élus, des employés, de la factrice et des présidents(es) d'associations, ont été abordés les règles du bien vivre ensemble au sein de notre village. Je renouvelle mes souhaits de bienvenue à toutes ces familles.

Le lotissement « Les Balcons de Chartreuse » sera terminé dans quelques mois (16 lots). Le lotissement « Beauvallon » rue de la Bérarde va voir le jour dès la mi-octobre (7 lots).

Les travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable avancent. Ils seront suivis par l'enfouissement des réseaux secs rue de Granges. Je vous remercie de vos efforts face aux nuisances occasionnées par ces travaux qui sont nécessaires. La CCPG prenant la compétence « Eau et Assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2018, un travail important est réalisé par la commune afin que ce transfert se déroule au mieux.

Notre village nous offre un beau cadre de vie que nous devons entretenir, mais ce n'est pas avec un seul employé communal que cela est possible. Les désherbants n'étant plus autorisés, les travaux d'entretiens sont essentiellement manuels. En raison du coût des produits « bio » autorisés, nous les réservons aux abords de l'école, des aires de jeux, et le cimetière. Je remercie donc tous ceux d'entre vous qui entretiennent les abords de leur propriété et qui les fleurissent. Je profite de cet édito pour rappeler que l'entretien et la taille des haies qui bordent la voie publique sont à la charge de leur propriétaire. Celles-ci ne doivent pas gêner la circulation.

Restons tous associés à cet esprit de « village accueillant et attractif » car il montre une belle âme.

Bonne lecture de cette « Buissière.com »

Soyez assurés de mon dévouement et de celui des Elus.

Le Maire, André Maitre



/// Panneau lumineux d'Informations

Communiquer en temps réel, en touchant un large public, faisait partie de nos préoccupations, c'est chose faite, avec l'installation dès la rentrée d'un panneau lumineux couleur dans la cour de l'école. Outils de cohésion sociale ce panneau d'informations permet de répondre aux besoins de communication dynamique en plaçant les administrés au cœur de l'actualité de la commune. Ce panneau est également à la disposition des associations du village.

Dans un second temps il est prévu de connecter en direct le panneau avec le site internet de la commune. Pensez à vous connecter sur www.mairie-la-buissiere.fr

Les élus

/// Le repas des «ANCIENS»

Suite à la réunion du CCAS le mercredi 4 Octobre 2017, deux modifications concernant le repas des "ANCIENS" ont été votées. Dorénavant :

- 1) le repas de fin d'année offert aux administrés dès 65 ans sera " le repas des SENIORS"
- 2) les colis des personnes ne pouvant assister au repas seront attribués à partir de 75 ANS

Cette année, le repas des seniors aura lieu le 26 Novembre à la salle des fêtes, sur le thème " ESPAGNE"

L'équipe du CCAS

/// Les fenêtres de l'Avent

Elles arriveront bien vite dans notre village, commençons à y songer !

Qu'est-ce que c'est ? Du 1er au 23 décembre, venez-vous réchauffer autour de bonnes choses que vos hôtes auront préparées. Toujours en extérieur, de 18h à 20h.

Qui ? Tous ceux qui veulent bien organiser ce temps d'échange dans leur quartier, il suffit de vous inscrire.

Où ? Tout est permis (dans la limite du raisonnable ...) : jardin, bassin, rue, grange, devant un four à pain, place de l'église, aux jeux ...

Comment s'inscrire ? Sur le panneau d'affichage de la mairie à partir du 1er novembre. Inscrivez votre nom et votre adresse complète. Une nouveauté cette année : Chaque jour, le panneau lumineux vous indiquera l'adresse de la fenêtre du jour !

N'oubliez pas vos gants, votre écharpe, votre bonnet et votre bonne humeur pour partager ce moment convivial !!!





/// Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : la dernière année

Suite à la parution du Décret en date du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, les communes ont la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours.

Lors des différents conseils du mois de juin 2017 (conseil d'école et conseil syndical), les enseignants ainsi que les maires des 4 communes concernées ont souhaité que toute modification concernant l'organisation de la semaine scolaire n'intervienne qu'à la rentrée 2018. En voici les raisons :

- La décision gouvernementale datant du 27 juin, les communes n'avaient que trop peu de temps d'ici la fin de l'année scolaire (le 7 juillet) pour organiser un retour à la semaine de 4 jours.
- En effet, cela engendre un travail de réorganisation du ramassage scolaire en concertation avec les différents acteurs concernés (entreprises, CCPEG, communes) qui ne peut s'effectuer en quelques jours. La Communauté de Commune, en si peu de temps, ne pouvait pas modifier les horaires du réseau.
- Aussi, des modifications importantes de contrats de travail sont à réaliser et à penser, une nouvelle distribution des tâches à effectuer dans les différents établissements. Les personnes concernées ont toutes fait un travail formidable pour le bon déroulement des TAP dans l'intérêt de nos enfants ; il était impensable d'arrêter aussi précipitamment ces activités, sans préavis. Une réflexion doit être menée afin de ne pas pénaliser ces personnes. Une diminution des horaires de travail sera indispensable.
- Enfin, le retour de la semaine de 4 jours engendre une recherche de prise en charge de certains enfants le mercredi. Une réflexion des différentes associations locales doit être menée pour qu'elles proposent de nouveaux des activités.

Les communes mettront tout en œuvre pour que ce changement se fasse dans de bonnes conditions pour les enfants ainsi que pour les différents acteurs. Vous serez informés des évolutions au cours de cette année scolaire.



/// Pot des Nouveaux

Après avoir présenté les Elus, les membres des commissions CCAS et listes électorales, les Employés communaux et la factrice, le Maire a donné la parole aux Présidents (es) des Associations qui ont parlé de leurs activités.

Ensuite chaque famille s'est présentée. André MAITRE au nom du conseil et en son nom personnel a souhaitée la bienvenue à chacune d'elles. Il a ensuite mis en valeur le village où la vie est agréable si chacun respecte les règles du bien vivre ensemble. Il a également invité les nouveaux arrivants à participer aux organisations des animations de la

commune au sein des associations et de la commission fêtes et cérémonies.

Le conseil municipal jeunesse a été présenté par ses membres qui ont fait appel aux volontaires pour les prochaines élections de Novembre.

Le Maire a ensuite invité l'ensemble à partager le pot de l'amitié organisé par les Elus qui a permis des échanges fructueux.

Bilan Qualité 2016

D'où vient l'eau
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli
et entérocoques/100ml

4 résultats conformes sur 4 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 22.8 °F -
maxi : 35.7 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.9 mg/l -
maxi : 0.9 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.18 mg/l -
maxi : 0.18 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides :
0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses
pour les autres paramètres sont
conformes aux limites de qualité.

Votre réseau :

Vous êtes alimenté en eau potable
par le réseau de **Boissieu** à **La
Buisserie** qui est exploité en régie
directe par la commune.

Origine de l'eau :

L'eau provient du captage du Fayet situé sur la
commune

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement par
rayonnement ultraviolet.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de
Boissieu par la commune de **La
Buisserie** au cours de l'année 2016
présente une qualité bactériologique
satisfaisante. Elle est par ailleurs
conforme aux limites réglementaires
fixées pour les paramètres
chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Bilan Qualité 2016

D'où vient l'eau
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli
et entérocoques/100ml

5 résultats conformes sur 5 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 27.1 °F -
maxi : 35.7 °F

Eau dure



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.9 mg/l -
maxi : 13 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.18 mg/l -
maxi : 0.18 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides :
0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses
pour les autres paramètres sont
conformes aux limites de qualité.

Votre réseau :

Vous êtes alimenté en eau potable
par le réseau de **La Ville** à **La
Buisserie** qui est exploité en régie
directe par la commune.

Origine de l'eau :

L'eau provient du captage du FAYET situé sur la
commune. Un appoint est possible par le forage du
Mayard.

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement de
désinfection aux rayonnements ultraviolets.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de **La
Ville** par la commune de **La
Buisserie** au cours de l'année 2016
présente une qualité bactériologique
satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux
limites réglementaires fixées pour les
paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

5 résultats conformes sur 5 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 31 °F - maxi : 31 °F

Eau dure



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 7.6 mg/l - maxi : 7.6 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.08 mg/l - maxi : 0.08 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau :

Vous êtes alimenté en eau potable par le **réseau des Granges à La Buissière** qui est exploité en régie directe par la commune.

Origine de l'eau :

L'eau provient des captages de la Flachère et du Bourgeat situés sur les communes de La Flachère et de La Buissière. Un appoint est possible par le forage du Mayard.

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement de désinfection aux rayonnements ultraviolets.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau **des Granges** par la commune de **La Buissière**, au cours de l'année 2016 présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir; et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

///Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre



Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017).

Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017)

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**



///« Balade autour du livre » : De la culture et du spectacle

L'association « Balade autour du livre » termine son année avec encore plus de sons, d'images, de spectacles, de cultures, à goûter avec délectation, ensemble à La Buissière.

UICG : Les cours ont repris :

L'Université Intercommunale du Grésivaudan, dont la devise est « Le savoir pour tous près de chez soi », a repris ses activités. Sur notre commune, le cycle de 12 cours de « L'histoire comparée du judaïsme, du christianisme et de l'islam », menée par Yves Santamaria, Maître de conférences à l'UGA, a démarré le mardi 26 septembre, dans une ambiance sérieuse et décontractée.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions, consulter le site www.uicg.fr

Dimanche 1er octobre : Une 15^{ème} balade autour du livre médiévale

Le « Moyen âge » a envahi les rues du village. Les visiteurs avaient basculé de plusieurs siècles et semblaient comblés par ce dépaysement. Un arrière-goût de vacances. Ils ont succombé aux plaisirs de la découverte des vieux métiers, avec le camp médiéval de Brame-Farine et du tir à l'arc à cheval par la Flèche du Parthe. Emportés par la gouaille des Goliards, effrontés et érudits, ils ont été happés par les contes détournés et fantasques des Conteurs Joyeux. Bien entendu, l'Hypocras et la Saugée ont conquis leurs palais gourmands. Leurs pas les ont ensuite conduits vers la salle des fêtes, où une vingtaine d'auteurs régionaux les attendaient pour un partage convivial autour de leurs écrits. Sans oublier les vide-bibliothèques chez l'habitant, le quiz, la calligraphie, les résultats des concours, qui ont vu, une fois de plus, des poètes et des nouvellistes très investis. Et la calèche ? Elle transportait petits et grands à travers les siècles. Et tout au long de la journée, des bénévoles exceptionnels !

Samedi 11, dimanche 12, vendredi 17 et samedi 18 novembre : les « Théâtre'x » reprennent du service

Une nouvelle pièce drôle et grinçante sera présentée par la troupe des Théâtre'x, en novembre. La comédie « Les héritiers » d'Alain Krief raconte l'histoire de personnages sans scrupules, répugnants, immondes. Ils évaluent, marchandent et enfin raflent tout, car ils sont dans leur droit : ce sont les héritiers. Une aventure déjantée, hilarante, à la mesure du talent des comédiens.



Et toujours « Livres en balade »

Pontcharra, Goncelin, Le Touvet, Saint-Vincent-de-Mercuze ont déjà accueilli des étagères de livres en libre circulation, livres qui permettent un partage de savoirs, une petite pierre à l'édifice de la culture pour tous. Les bénévoles chargés de réapprovisionner les lieux sont des passeurs anonymes, mais nécessaires à la communauté. Merci à eux.

Et pour 2018 : un auteur de jeunesse et des ateliers pop-up dans les classes de la Buissière et de Sainte-Marie-d'Alloix, une belle expérience en perspective !

Pour tout renseignement complémentaire ou si vous désirez intégrer l'association :

baladeautourdulivre38530@gmail.com



/// Association Loisirs et Sports

ÉVÉNEMENTS :

- Ateliers couture adultes : samedi 2 décembre journée
- Ateliers couture enfants et ados : samedi 10 février 2018 matin, samedi 7 avril 2018 matin
- Loto des enfants : fin janvier 2018 à la salle des fêtes (ouvert à tous)
Stage arts du cirque enfants/ados : vacances de février 2018
- Spectacles de danse au Coléo en avril et en juin (ouvert à tous)
- Sortie familiale de printemps : Parc des Oiseaux à Villars les Dombes

PLANNING DES ACTIVITÉS :

- Lundi à partir de 16h30 : Éveil corporel (à partir de 3 ans)
Gym (à partir de 6 ans)
- Mercredi de 16H15 à 18H15 : Scrapbooking (enfants/ados)
de 18h30 à 20H30 : Scrapbooking (adultes)
- Mercredi de 10H15 à 11H15 : Pilates (adultes)
de 19H00 à 20H00 : Pilates (adultes)
- Jeudi de 8H45 à 11H15 : Couture (adultes)
à partir de 17H : Danse modern'jazz (enfants/ados)
3 cours

Nouveau :

Un cours Cuisses Abdos Fessier adultes vous est également proposé le lundi de 19H à 20H.

Pour toute information complémentaire, contactez-nous : contact.loisirsetsports@gmail.com

Franckie Thuillier : **04 76 45 85 34**

Catherine Candela : **04 76 33 98 53**

Valérie Torrielli : **06 31 69 49 54**



/// Qui peut croire que marcher dans la m.... du pied gauche porte bonheur ?

Alors chers propriétaires de chiens, il est grand temps de prendre vos responsabilités et de ramasser les crottes de votre animal !

Nos artisans, commerçants et producteurs ...

Les Fruits des Dauphins

Vente directe

Fruits, Noix, Légumes, Jus...



446. Rue De Granges
38530 La Buisnière
Tel : 04 76 08 55 33
www.lesfruitsdesdauphins.com

BATTERIES 38
BATTERIES PILES ACCUMULATEURS
PARTICULIERS & PROFESSIONNELS
Tél : 04 76 99 20 02



BATTERIES 38
ESPACE EMERAUDE - RD 1090
04.76.99.20.02 - pontcharra@batteries38.com
siret : 41237690700041

CARRON Thierry
Maçonnerie - Terrassement
T P - Rénovation



Tél / Fax 04 76 97 60 83
Port. 06 09 55 25 83
sarl.carronthierry@orange.fr
73 route du Boissieu
38530 La Buisnière

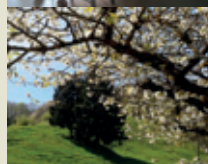
 **GÎTE**
LE RÊVE DE BLANCHE

Capacité : 4-5 personnes

447 Rue Château Dauphin
38530 La BUISSIÈRE

Mail : gite.lerevedeblanche@hotmail.com
Tel : 06-84-57-17-57

 www.facebook.com/gitelerevedeblanche



Scierie MOSCA



BOIS DE CHARPENTE
BOIS DE CHAUFFAGE

Route du Chatelard
LA BUISSIÈRE
scieriemosca@gmail.com

Tél : 04 76 97 61 95
Fax : 04 76 68 31 77
www.scieriemosca.fr

**Les Charpentes Du Granier**
Maison DURIF depuis 1931
phdurif@wanadoo.fr

Mr Durif
charpente couverture zinguerie
ossature bois,

06 08 57 01 04
222 Chemin de Cognin
38530 La Buisnière

PONTCHARRA AUTOMOBILES

RN 90
04.76.97.86.70

ANNE SO TRAITEUR

2545 RN90 Batiment le chaos
06.61.92.94.03
annesophiecoquand@yahoo.fr

GRÉSINOIX

105 Chemin Clos
04.76.92.37.45
gresinoix@gmail.com

AFFÛTAGE LAPIERRE

561 rue du Château Daupin
04.76.08.49.22 / 06.80.08.76.84
veronique.lapierre38@orange.fr

GITE « LE BOISSIEU » Gite de France Isère

10 place Denis Salvaing de Boissieu 38530 La Buisnière
04.76.08.49.19
gilbert.charvet0666@orange.fr

AR'HOME ET SENS

Esthétique à domicile
06.63.53.08.11

MAIRIE DE LA BUISSIÈRE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public : Le matin de 8 à 12 h du LUNDI au VENDREDI
L'après midi de 16 à 18 h le LUNDI et le VENDREDI

<http://www.mairie-la-buisserie.fr/>

communelabuissiere@orange.fr

04 76 97 32 13